Les Chèques Postaux

LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE

Voici passé un an que fonctionne dans notre région, le service des chèques postaux, inauguré rue d'Alger, le 1er novembre 1919.

On sait en quoi consistent les chèques postaux.

L'administration des Postes et des Télégraphes ouvre un compte courant à toute personne, association, société, maison de commerce, banque ou à tout groupement de droit et de fait dont la demande a été agréée.

Elle inscrit au crédit de ce compte :

Au crédit, les dépôts personnels du titulaire, les versements effectués à son profit par les tiers, soit en espèces dans les bureaux de poste, soit par virements de leurs comptes postaux.

Au débit, les retraits opérés directement par le titulaire, les paiements faits sur son ordre à des tiers, soit en espèces, soit par virements à leurs comptes courants postaux, et les taxes et frais à la charge du titulaire.

Le solde, différence entre le débit et le crédit, représente l'actif ou l'avoir net du possesseur du compte.

Depuis sa création, le bureau des chèques postaux de Lille, a pris un grand développement, il a dépassé comme chiffre d'affaires, les bureaux de Rouen, de Dijon, d'autres encore, fondés longtemps avant lui.

C'est dire combien son utilité a été appréciée dans notre région si commerçante et où le mouvement des affaires est si vif.

Il se développe d'ailleurs de façon continue, nous dit-on, et ne se ressent nullement du marasme des affaires. Toutes les branches du commerce et de l'industrie y sont représentées. De nombreuses associations y sont adhérentes. Ce système est d'ailleurs extrêmement pratique pour les sociétés.

Depuis deux mois, les recouvrements ont encore augmenté.

Il y a maintenant 3.500 titulaires de comptes, les derniers temps, leur nombre s'est accru régulièrement de 400 à 500 par mois.

Le nombre des employés du service des chèques postaux à Lille est de vingt-neuf, plus deux contrôleurs et le directeur du service.

Ces jours derniers, divers améliorations ont été apportées au service des comptes courants. Le montant du dépôt de garantie exigé des titulaires a notamment été réduit à 5 francs.

Nos prévisions, comme on le voit, sont heureusement dépassées. Nous avons prédit ce effet, il y a un an, un gran succès au service des chèques postaux qui allait alors se fonder. Dans notre région industrielle, où le mouvement des affaires est si important, il ne pouvait en être autrement.

V. B.

Obsèques de M. Eugène Monsarrat

Les obsèques de M. Eugène-Jules Monsarrat, capitaine au 1er Régiment d'Infanterie, décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre, mort au champ d'honneur au cours de Prosnes (Champagne), le quinze septembre mil neuf cent dix-neuf, dans sa vingt-troisième année, auront lieu le mercredi huitième décembre, nuit neuf cent vingt, à dix heures, en l'Eglise du Sacré-Cœur à Lille, d'où son corps sera conduit au cimetière du Sud, pour y être inhumé.

Rassemblement : la Crypte du Sacré-Cœur, rue Bâtiers, de Pelles, à dix heures.

Nous présentons à M. Jules Monsarrat, directeur départemental des Services Vétérinaires, chargé de la Légion d'Honneur et à Mme Jules Monsarrat, née Leleu, ses parents, nos vifs sentiments de condoléance.

A travers tout !

UN HOMME A LA JAMBE BROYÉE PAR UNE AUTOMOBILE. — ON DOIT L'AMPUTER

Certains de ces messieurs automobilistes feraient bien de faire un peu attention. Des accidents tels que celui que nous avons à vous relater, ne devraient pas se produire.

M. Paul Cullafroz, demeurant à Tourcoing, rue Saint-Roch, 48, descendait, hier matin, très tranquillement le grand boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing, conduisant un chariot appartenant à son patron, M. Lutin, rue Charles-Watine, à Tourcoing, lorsque, sur le territoire de Marcq-en-Barœul, il fut soudain tamponné par l'automobile de M. Ryo-Catteau, de Roubaix, rue Pellard, 28. On croit que c'est en voulant dépasser une autre automobile que la voiture de M. Ryo-Catteau se jeta sur la voiture de M. P. Cullafroz.

Ce brave homme fut relevé avec une fracture compliquée du genou droit. Souffrant atrocement, on le conduisit à l'hôpital Saint-Sauveur de Lille, où on dut l'amputer immédiatement de la jambe droite. Son état est grave.

AU PARQUET

GRAVE AFFAIRE DE TROMPERIE — COMMERCIALE

M. Mercier, juge d'instruction, vient d'être saisi d'une plainte de M. le Baron Pichon, demeurant, Quai d'Anjou, 17, à Paris, pour fraude commerciale, contre une savonnerie de la région.

Cette maison devait fournir une quantité de 110.200 kilos de savon à 310 francs les 100 kilos. Le savon fourni était de qualité inférieure à celui commandé.

Une instruction est suivie à ce sujet.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ADMINISTRATEURS DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS DU DÉPARTEMENT.

Le Secrétaire général de l'Union Hospitalière du Nord-Est, a l'honneur de vous convier à assister à l'assemblée générale des Administrateurs des Hospices et Hôpitaux du département.

Il a l'honneur de vous convier à assister à l'assemblée générale des Etablissements Hospitaliers du Département du Nord qui se tiendra à Lille, le 22 décembre courant, au siège de l'Administration Centrale des Hospices Civils de Lille, 2, rue de la Barre.

Les travaux commenceront à 10 heures le matin pour se clôturer vers 12 h. 30.

L'ordre du jour comprendra : 1. Constitution de l'Union Hospitalière du Département du Nord. — 2. Compte-rendu du Congrès de Nancy. — 3. Proposition de la Commission Administrative des Hospices de Lille sur la représentation du Nord au Comité de l'Union. — 4. Rappel des frais de journée d'hospitalisation de 1918. Vœu. — 5. Frais d'hospitalisation des vieillards et incurables étrangers. — 6. Etude du mode de représentation au Conseil Supérieur de l'Assistance Publique, par 4 Conseillers généraux.

L'Administration des Hospices de Lille fera charges d'organiser un déjeuner fraternel, dans une des salles de l'Hospice Générale.

A la suite de ce déjeuner, il sera fait une visite d'un des établissements charitables de la ville.

Cette assemblée est nécessaire à la suite du Congrès de Nancy.

L'intérêt que nous avons à être unis dans le Nord, ne saurait échapper pas, trop de questions nous sont soumises et nous espérons que vous réserverez bon accueil à notre essai d'association.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE

Un habile chirurgien, le Docteur LIVET-GARIGUE, spécialiste hernaire de la Faculté de Médecine de Paris, a trouvé le moyen, au cours de ses nombreuses opérations de hernie, de vaincre cette décourageante infirmité sans avoir besoin de porter de bandages gênants ni de courir les risques d'une opération. Sa méthode devient absolument indispensable à chaque hernieux, pour que tout puissent se la procurer sans aucune dépense elle sera adressée gratuitement et discrètement emballée à toute personne envoyant aujourd'hui même son adresse à l'INSTITUT ORTHOPÉDIQUE (Division 83), 2 bis, rue Eugène-Carrière, à PARIS. Puisque cela ne coûte rien et n'engage à rien, ne manquez pas d'écrire de suite. 3000.

A QUI LE TOUR ?

Hier vers 8 heures 40 du matin, M. Desplanqueur Georges, 43 ans, charron à Lomme, rue Thiers, 60, avait déposé sa bicyclette neuve d'une valeur de 900 fr., sous le hall du Crédit du Nord, rue Jean Roisin, où bénéficier profita de cette occasion pour la lui soustraire.

La police a ouvert une enquête.

DÉCORATION POSTHUME

LEPERCQ Jules-Christian, mort pour la France, 1re Sergent brave et dévoué, ayant toujours fait preuve des plus belles qualités. Mort glorieusement pour la France le 7 octobre 1915, à la ferme de Navarin. — Croix de guerre à la mémoire de bronze. — Valenciennes, le 8 novembre 1920. — Le lieutenant-colonel commandant le 17e R. I. : Signé : HEURTEL ».

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

AU COMITÉ D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de beurre, 17 fr. le kilo ; confitures, 1 fr. 60 et 2 fr. 50 le pot ; chocolat, 1 fr. 80 les 250 gr. chester, 7 fr. 80 le kilo ; cuirs, semelles pour femmes et enfants, 2 fr. 75 et 2 fr. 25 la paire ; talons 1 fr. la paire ; demi-semelles, 1 fr. la paire. — Vin rouge, 2 fr. 50 le litre, vente libre le lundi 13 de 9 à 11 h., 9 jaunes et vertes ; de 2 à 5 h., 8 jaunes et vertes.

Vente libre de chaussures de luxe, rue de l'Hospice.

LE CHARBON A DOMICILE

52e tour ordinaire. Demain lundi, livraison aux secteurs 9 et 10.

VOL

Un vol d'une boîte de saïm pesant 4 kilos a été commis sur une voiture en stationnement devant le magasin de MM. Bisbourg et Hébant, merciers, 66, Boulevard Gambetta, au préjudice de ces derniers. Une enquête est ouverte.

« FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS »

La « Fraternelle des Combattants Roubaisiens » qui compte plus d'un millier d'adhérents prisonniers combattants, reçoit de nombreuses demandes au sujet du remboursement des marks, mandats hapeyés, etc. Depuis longtemps elle fait des démarches à ce propos, elle est résolue à obtenir des pouvoirs publics qu'ils donnent satisfaction aux justes revendications des anciens prisonniers combattants.

Plusieurs administrateurs de la Fraternelle sont d'anciens prisonniers, entre autres le secrétaire général, le lieutenant Jean Desruelles, c'est-à-dire que les intérêts de ces membres de la grande famille des combattants seront défendus jusqu'à complète satisfaction.

Le journal hebdomadaire « Notre Camp » qui traite la question des prisonniers, peut toujours être consulté par les intéressés, au local 43, rue de la Gare.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Denise Dubois, quai de Leers, 56. — Jean Roger, rue Dupuis-Vauban. — Léon Verlieve, rue d'Alger, 67. — Gaston Lemblain, rue Fénelon 17. — Victor Dutrieux, rue Saint-Joseph, 57. — André Delannoy, rue de la Tossée, 4. — Albert Vermeulen, rue de la Planche-Trouée, 10. — Georges Acquart, rue Neuve-Racine, 20. — Jean Martien, rue des Longues-Haies, 30. — Charles Peire, rue Trois-Ponts, 20. — Germaine Van Bélegem, rue Bernimes.

Décès. — Angèle Delepine, ép. Escrebleck, 35 ans, quai de Toulon, 6. — Mort-né.

TOURCOING

LA VENTE DE LA MARGARINE

M. le Commissaire Central rappelle aux commerçants que, M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu autoriser temporairement, par dérogation aux dispositions de l'article 3 de la loi du 16 avril 1897, la vente simultanée dans les mêmes locaux du margarine et du beurre.

Toutefois, cette tolérance provisoire est subordonnée aux obligations suivantes : La margarine doit être vendue en pains cubiques portant le mot « margarine » ainsi que la composition du produit, le nom et l'adresse du vendeur.

Les commerçants doivent en outre informer le public par une enseigne portant en gros caractère les mots « Dépôt du Débit de margarine ».

Des procès-verbaux seront dressés aux contrevenants.

AU COMITÉ DE RAVITAILLEMENT

Liquidation définitive des Stocks (Rectification)

A partir de lundi 13, jusqu'au 24 décembre inclus, dépôt de denrées (Place Sébastopol).

Vente libre de café vert, 6 fr. le kilo ; café torréfié, 8 fr. ; sucre, 3 fr. 50 ; cacao, 0 fr. 50 la tablette ; pois, 1 fr. 25 le kilo ; lait, 1 fr. 85 la boîte ; bougies, 0 fr. 50 la pièce ; cirage, 0 fr. 50 la boîte ; savonnettes, 8 fr. le kilo.

Dépôt de boucherie. — (Conditionnement). — Corned beef, 2 fr. 25 la boîte ; brosses rotin 2 fr. 50 la pièce ; brosses bois, 1 fr.

Dépôt des Articles (Rue du Hazel) : vêtements, lingerie, tissus, mercerie, confections, chaussures, talons et semelles, cuir, sabots et galoches, etc...

Heures de distribution dans tous les dépôts : le matin de 9 à 11 h., le soir de 2 à 4 h.

Avoir soin de se munir de récipients pour l'enlèvement des denrées.

RECENSEMENT DES PIGEONS-VOYAGEURS

Les posseurs de pigeons-voyageurs sont conviés à se présenter, munis de leur autorisation, à la Mairie, Bureau Militaire, le matin de 10 h. à midi et le soir de 2 à 4 h., sauf les samedis après-midi, dimanches et jours fériés.

RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES

Il est rappelé aux assurés de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, que le délai accordé pour déposer à la mairie, conformément à la loi du 7 avril 1918, une demande tendant à les dispenser de versements pour la période d'occupation ou de mobilisation, expire le 31 décembre.

Les intéressés doivent donc se hâter s'ils veulent obtenir le bénéfice de ces dispositions légales.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Marcelle Lagache, rue de Gand, 227. — Gisèle Deplancke, rue de Roubaix, 73.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

VICTIME DE SON IMPRUDENCE

Alfred Nutte, âgé de 34 ans, chauffeur de camion, à l'usine Lecerf-Dupire, a été victime, ces jours derniers, d'un grave accident.

S'étant approché d'une machine électrique en tenant à la main un chiffon imbibé d'essence, le chiffon s'enflamma et communiqua le feu à ses vêtements. En un instant, l'infortuné Nutte était devenu une torche vivante.

A ses appels, des ouvriers s'empressèrent d'éteindre les flammes, mais déjà le pauvre chauffeur était brûlé sur tout le corps.

M. le docteur Maillard, mandé en tout hâte, constata des brûlures aux 1er et 2e degrés aux mains, aux membres inférieurs et à la figure.

Plusieurs semaines, peut-être plusieurs mois seront nécessaires pour la guérison.

SUBVENTION MINISTÉRIELLE. — Le Ministre de l'Instruction Publique a accordé une subvention de 1000 francs à la Caisse des Ecoles de Wattrelos.

LES CONTRAVENTIONS. — Un marchand de lait battu de Wasquehal, Jérôme Lepère, étant venu débiter sa marchandise à Wattrelos, a fait l'objet d'un procès-verbal pour défaut d'indication de prix.

— Brais Paul, de Wattrelos, a fait l'objet d'un procès-verbal pour défaut d'éclairage à son vélo le soir.

UN PAIERA. — Le bureau de la perception sera ouvert au local habituel, estaminet Delcroix, rue du Moulin, à Wattrelos, le lundi 20 décembre, pour payer les retraites pour la vieillesse et retraites d'accidents du travail, ainsi que les allocations militaires et pupilles de la nation, dans l'ordre ci-après : de 9 à 10 h. 30, allocations militaires ; de 10 h. 30 à 12 h. 30, pupilles de la nation jusqu'au numéro 211 inclus ; de 14 à 16 h. 30, retraites ouvrières ; ce munir de pièces justificatives.

CHARBON A DOMICILE. — La distribution de charbon à domicile aura lieu dans l'ordre suivant : lundi 13 décembre, fin du 3e secteur et commencement du 4e ; mardi 14, fin du 4e et commencement du 5e ; mercredi 15, fin du 5e et commencement du 6e.

BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT. — On demande quelques bons ouvriers pour la teinture et l'apprêt, connaissant bien les peignés ; on demande un contremaître de teinture, apte à la teinture de la laine, du coton et des effilochés ; on demande pour usine de la région parisienne, bon teinturier coloriste sur pièce laine ; on demande contremaître de teinture pour tapis, du Midi ; on demande un bon teinturier connaissant à fond la teinture des laines mi-laines, mi-soie pour un établissement de graissage. S'adresser pour tous renseignements à M. Boulanger, directeur du Bureau municipal de placement gratuit, à la mairie de Wattrelos, bureau de l'Office Social.

VACCINATIONS GRATUITES. — Il est rappelé que les certificats de vaccination des enfants de un an et de dix ans, ainsi que des personnes de vingt ans, doivent être déposés pour le 15 décembre, à l'Office Social.

Les personnes et enfants qui ont été vaccinés aux séances publiques, ne doivent pas déposer de certificat.

AU RAVITAILLEMENT. — Le magasin municipal de ravitaillement sera fermé du 25 au 31 décembre.

Pour la période du 13 au 24 décembre, les marchandises suivantes seront mises en vente : Par personne café, 500 grammes pour 4 fr. 50 ; sucre cristallisé un kilo pour 3 fr. 25 ; cacao, 500 grammes pour 2 francs.

A volonté : poivre, 1 fran les 100 grammes ; beurre de Normandie (prix suivant le cours) ; lait non sucré, 2 fr. 25 les deux boîtes ; chicorée, 3 fr. 50 le kilo ; vinaigre, 1 fr. 50 le litre ; huile, 7 fr. le litre ; savon en barre, 2 fr. 75 les deux morceaux ; sandoux, 4 fr. les 750 grammes, bœuf rôti, 2 fr. 50 la boîte ; 2 fr. 25 les 800 grammes ; savonnettes « Bain Soap », 1 fr. 25 la savonnette d'environ 125 grammes ; chaussures de fatigue américaines, 31 francs la paire ; chaussures de repos, 21 fr. la paire ; enfants, à 16 francs.

VENTE DE CHAUSSURES. — Pendant la quinzaine du 13 au 24 décembre 1920, au Magasin Municipal du Ravitaillement, vente de chaussures nationales et américaines.

Chaussures nationales : chaussures croûte Cadet à 22 francs la paire ; grand cadet box-cuir à 28 francs la paire ; femme croûte, à 21 francs la paire.

Chaussures américaines. — femme, ville, à 19 francs la paire ; garçons, ville à 17 fr. ; fillettes, ville, à 17 fr. ; femmes, élastiques, à 19 fr. ; garçons, fatigue, à 16 fr. ; fillettes, fatigue, à 16 fr. ; jeune cadet, fatigue, à 16 fr. ; bébés, à 6 fr. ; femmes, à 16 fr. ; garçons et filles, à 12 fr. ; grand cadet à 15 fr. ; enfants, à 7 fr.

La vente aura lieu dans l'ordre des cartes de ravitaillement, savoir :

Numéro 1 à 640, le lundi 13 décembre ; 641 à 1280, le mardi 14 ; 1281 à 1920, le mercredi 15 ; 1921 à 2.560, le jeudi 16 ; 2561 à 3200, le vendredi 17 ; 3201 à 3840, le samedi 18 ; 3841 à 4480, le lundi 20 ; 4481 à 5120, le mardi 21 ; 5121 à 5760, le mercredi 22 ; 5761 à 6400, le jeudi 23 ; 6401 à 7040, le vendredi 24 décembre, de 6 h. 45 à 11 h. 45 ; 7041 et au-dessus, le vendredi 24 décembre, de 13 h. 45 à 16 heures.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Jean Catel, rue Magenta, 12.

Publication. — Ernest Fosset, manœuvre et Marie Verstraete, soigneuse.

Décès. — Charles Mallier, 37 ans, rangée Moutardé, 6. — Hermonde Deschamps, 62 ans, rue des Trois-Pierres, 119. — Louis Dobiaton, 51 ans, rue du Sartel, 7.

CROIX

ÉLECTION AU TRIBUNAL DE COMMERCE. — Les électeurs sont informés que le bureau de vote pour l'élection au Tribunal de Commerce sera installé à l'école de garçons du Centre (près de la Mairie) aujourd'hui dimanche, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

CONTRAVENTIONS. — Pour avoir déposé des ordures sur des terrains vagues, plusieurs contraventions ont été dressées à des habitants, dans les divers quartiers. Il est rappelé que les ordures ménagères doivent être déposées dans des poubelles, au passage des voitures ; ces dernières passent régulièrement les lundi et jeudi dans les quartiers Makellerie et St-Pierre, mardi et vendredi, Croix-Blanche et Crêches ; mercredi et samedi, quartiers de la Place, la Croix et Thorpin. Dans l'intérêt de l'hygiène, des ordres sévères ont été donnés.

Les GALERIES LILLOISES, 43 à 49, rue Nationale, Lille, acceptent en paiement les Bons d'Achats de la Reconstitution. 9361.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

TRANSFERT DES CORPS DES SOLDATS. — Les familles qui désirent faire transférer les corps des soldats morts pour la France dans le cimetière de La Madeleine, sont priées de se présenter dans la huitaine à la mairie, bureau militaire.

LOMME

PASSEZ A LA CAISSE. — Le paiement des secours aux réfugiés et des secours temporaires aura lieu à la Mairie le mardi 14 décembre 1920, de 14 à 17 heures.

FACHES-THUMESNIL

RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES. — Les ouvriers sont informés que le délai de dépôt des demandes en vue de bénéficier des dispositions de la loi du 7 avril 1918, les dispensant de leurs versements pendant la durée de leur séjour dans les régions envahies expire le 31 décembre.

HAUBOURDIN

RETRAITES OUVRIERES. — Il est rappelé aux assurés de la loi des retraites ouvrières qu'en vue d'être dispensés de leurs versements pendant les années 1914 à 1918, ils doivent en faire la demande à la Mairie (Bureau de l'assistance, au Château Vanderlachgren) en présentant leur carte d'identité.

Ces demandes doivent être déposées avant le 31 décembre prochain. Passé ce délai, elles ne peuvent plus être reçues.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — A partir du 11 décembre, M. le Contrôleur des Contributions Directes, recevra les réclamations des contribuables, à la Mairie, premier étage, chaque samedi, de 9 heures à 12 heures, pendant trois mois.

VOIR EN DERNIERE PAGE un aperçu de quelques-uns des prix vraiment intéressants des soldes, Magasins « BOKA », à Saint-Jacques, 38, rue Grande-Chaussée, Lille. 9352.

LESQUIN

BANQUET DES SAPEURS-POMPIERS. — La subdivision des sapeurs-pompiers a offert son banquet annuel à ses membres honoraires, le dimanche 5 décembre.

Parmi les invités, on remarquait les présidents des sociétés locales, MM. Auguste Bogie, vice-président de la société de musique *La Concorde Municipale*, Jules Roulants, président de la société de préparation militaire.

A la table d'honneur, M. Alexis Defretin, maire, présidait, ayant à sa droite M. Gruvelle, directeur de la compagnie Thomson-Houston, et à sa gauche, M. le sous-lieutenant Shepers, commandant la subdivision.

Au dessert, un discours fut prononcé par M. le Maire qui remercia la très nombreuse assistance et rendit hommage au dévouement des sapeurs-pompiers, de leur commandant et des sous-officiers. Il termina par un vibrant appel aux présidents des sociétés locales, pour la réorganisation rapide des divers groupements.

M. le sous-lieutenant Shepers donna lecture de lettres d'excuses de MM. De Jaegnere, brasseur, retenu pour affaires, Lepers-Voituriez, président de la société de musique, qui vient de perdre un membre de sa famille, Rapez, directeur de la société métallurgique lilloise, malade.

La soirée se termina par des chansons agrémentées interprétées par MM. Ferdinand Delmer, Jules Declercq et le comique Auguste Vatelot, et par un bal brillant et animé.

Une quête faite au profit du monument à érigéer aux morts pour la France, produisit la somme de 40 francs.

ARMENTIÈRES

ALLOCATION AUX RÉFUGIÉS ET SECOURS TEMPORAIRES. — Les dites allocations seront payées pour la période du 25 octobre au 21 novembre, (28 jours), à l'Hôpital Civil, rue Sadi-Carnot, à la date et heures ci-après :

Habitants sans ressources. — Du n° 1 à 900 inclus, le lundi 13 décembre 1920, de 9 à 11 h. du matin. — Du n° 901 à 1411 inclus, le même jour, de 2 h. 30 à 3 h. 30 du soir.

Réfugiés repliés. — Du n° 476 inclus, le lundi 13 décembre de 3 h. 30 à 4 h. du soir.

Il est expressément recommandé aux bénéficiaires de venir le jour indiqué, les états émargés devant être retournés à la Préfecture du Nord aussitôt le paiement effectué.

Prière également de se munir de monnaie et de se conformer aux numéros d'ordre.

HOUPLINES

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil Municipal se réunira en séance publique, à la Mairie, mercredi prochain, 17 décembre 1920, à 7 heures du soir.

Ordre du jour : 1. Démembrement de la population. — 2. Listes électorales pour 1921 : Délégués. — 3. Portport de dépêches : Crédit. — 4. Frais de bureau au commissaire de police. — 5. Caisse des Ecoles : communication. — 6. Indemnité de chauffage à une directrice d'école. — 7. Matériel d'incendie : Marché. — 8. Baraquements : Priorité. — 9. Traitement du receveur municipal : Revision. — 10. Garde-champêtre : Communication. — 11. Femmes de service aux écoles et à la Mairie : Communication. — 12. Police d'Etat ; Avis. — 13. Questions diverses.

ALLOCATIONS AUX REFUGIES. — Les états de la 25e période (du 25 octobre au 21 novembre 1920) seront payés à la Mairie, le mardi 21 décembre 1920. Les indications pour le paiement des états seront annoncées ultérieurement.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE, FEMMES EN COUCHES, FAMILLES NOMBREUSES ET ALLAITEMENT MATERNEL. — Les bénéficiaires de ces divers secours sont informés que la mensualité de novembre 1920 leur sera payée à la Mairie, mardi prochain, 14 décembre 1920, de 9 heures à midi, et de 2 à 3 heures du soir. — Prière de se conformer à cet avis.

COLOMBOPHILIE. — Aujourd'hui dimanche, 12 décembre, expositions, chez Volquenan, « Au Réveil Musical ». — Exposants : MM. Devolder et Volquenan.

Chez M. Charles Delestrez, au « Moulin-Rouge ». Exposants : MM. Berghe J.-Bte et Charles Delestrez.

ETAT-CIVIL. — Publication. — Georges Fabien, mécanicien à Esquerdes, et Pauline Vienne, sans profession à Houplines.

DUNKERQUE

Le mercantilisme résiste à la pression populaire

La campagne pour provoquer la baisse du coût de la vie se continue très active ici, dans la presse et parmi la population, et ce salutaire effort est, hélas ! plus que justifié.

Tandis que la situation générale est ostensiblement favorable au retour de la vie matérielle à des conditions enfin raisonnables, tandis que dans toutes les villes de notre département on signale un abaissement progressif des denrées, Dunkerque reste rétive à ce mouvement général.

« Tuer la poule sans la faire crier est une sournoise maxime que les commerçants mercantis ont pu mettre longtemps en pratique pour leur plus grand avantage. Mais si, à la faveur de certaines raisons apparentes, ils ont pu prospérer pendant longtemps leur exploitation scandaleuse, ces agissements sont aujourd'hui divulgués, les cours en baisse sont partout publiés et les raisons qui les ramènent ainsi à un taux plus normal sont de tous connues.

Peut-être même notre ville offrait-elle, par les avantages de son port et de ses environs richement maraîchers et producteurs, de valables raisons pour que la baisse des prix se produisît ici tout d'abord.

Il n'en fut rien et il n'en est encore aujourd'hui presque rien. Certes, quelques commerçants ont esquissé un retour vers des prix plus raisonnables, mais ils sont encore bien peu nombreux et, pour la plupart des magasins qui annoncent la baisse, ils sont relatifs à des articles de luxe.

Ce que la population réclame avant tout, c'est l'abaissement du coût de la vie en ce qui concerne l'alimentation.

Ce desiderata légitime peut se réaliser, et certaines mesures bien comprises auraient vite fait de remettre les choses au point. Un exemple tout récent nous est donné par un de nos confrères parisiens, qui annonce qu'à la suite de mesures énergiques prises par le maire du Havre, le porc avait baissé de 2 fr. au kilo dans la même journée.

Pourquoi, devant l'appât du lucre exagéré de nos mercantis, notre administration municipale n'agirait-elle pas de même ? Elle recevrait l'approbation et la reconnaissance de la population ouvrière, si nombreuse et si réduite aux privations.

G. G.

P. S. — On prête au Syndicat des Commerçants l'intention de tenir une réunion lundi prochain au sujet de l'agitation produite en ville, par l'âpre question de la vie toujours chère.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

Bourse du Travail de Lille

(186 bis, rue de Paris)

AVIS AUX CHOMEURS

Lundi 13, décembre 1920, à 3 heures du soir, grande salle de la Bourse du Travail, grande conférence avec le concours des membres de la Commission administrative de la Bourse et des secrétaires de syndicats atteints par le chômage.

Nous invitons tous les chômeurs (hommes et femmes) à assister nombreux à cette réunion, où sera traitée la question du chômage.

Pour la Bourse du Travail,

Le Secrétaire : CNUDDE Henri.

AVIS AUX CHEMINOTS

Le cartel des Cheminots, des services des départements et communes, des fonctionnaires de l'Etat, tiendra le dimanche 19 décembre, la réunion annoncée par la presse.

Réunion au Palais d'Eté, à 9 heures et demie précises.

Pour le Cartel :

HUART, de la Fédération des Fonctionnaires.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

UNION INTERSYNDICALE DU BATIMENT

MONTEURS, CHARPENTIERS EN FER. — Dimanche 12 décembre, à 10 heures du matin, assemblée pour tous, à la « Colonne », rue des Sarrazins, 96.

Présence indispensable.

A PHALEMPIN

AUX CAMARADES MINEURS

Les camarades adhérents au Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais (section de Phalempin) travaillant le fond et du jour sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 12 décembre, à 4 heures, au siège, chez le camarade Pollart.

Ordre du jour : « Question du Congrès qui a lieu samedi ».

Le Secrétaire : GARBEZ Henri.

A OSTRICOURT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les ouvriers mineurs sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche 12 décembre, à 5 heures du soir, salle Ansel Eugène.

Ordre du jour : Compte rendu du Congrès de Lens.

Le secrétaire : ANSEL Eugène.

LUNDI

SYNDICAT DE LA CARROSSERIE DE LILLE ET ENVIRONS. — Le Syndicat invite tous ses adhérents à assister à la réunion qui aura lieu le lundi 13 décembre, à 6 heures précises, rue du Molinel, 19 « A la Ville de Bruxelles ». Il est indispensable que tous soient à jour de cotisations, car pour janvier il y aura de nouvelles cartes. On peut prendre des timbres chez le trésorier-adjoint Désiré Maerten, rue Bourgogne, 33 et chez le secrétaire Vercaempt, rue des Dondaines, 16, tous les jours.

Pour l'assemblée de lundi, une causerie sera faite par le camarade Béralite des Tramways. Nous espérons que vous serez très nombreux.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

PATISSIERS-BISCUITIERS. — Les ouvriers pâtissiers-biscuitiers sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le 13 courant, à 5 heures du soir. — Ordre du jour très important. Présence indispensable.

Le Secrétaire : DEU F.

Bons d'Achats de la Reconstitution et de la Défense Nationale

Les Bons d'achat de la Reconstitution et les Bons de la Défense Nationale sont acceptés au Bon Génie, 2 bis, rue des Augustins, à LILLE.

Choix considérable de VÊTEMENTS, hommes, femmes, enfants — PALETOTS IMPERMÉABLES — PARDESSUS — MEUBLES et LITERIES — POÊLERIES — BICYCLETTES — MACHINES à COUDRE.

Nota. — Les Bons de la Défense Nationale sont remboursés sans frais, moitié en argent, moitié en marchandises.

MARDI

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIÈRES ET OUVRIERS LITHOGRAPHES, PAPETIERS ET PARTIES SIMILAIRES.

Assemblée générale extraordinaire mardi 14 décembre 1920, dans la grande salle de la « Bourse du Travail », 186 bis, à Lille, à 18 h.30 précises du soir.

Ordre du jour : 1. Modifications aux Statuts. 2. Rapport des Commissions d'étude pour le nouveau tarif à présenter aux patrons. — 3. Décision très importante pour l'application du nouveau tarif.

Vu l'importance de l'ordre du jour, il faut que tous les syndiqués soient présents à cette réunion.

La carte syndicale sera exigée à l'entrée de la réunion.

Le Comité Syndical.

MERCREDI

SYNDICAT DES CHARPENTIERS-MENUISIERS. — Assemblée générale le mercredi 15 décembre, à 5 heures 30, à la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris (petite salle).

Ordre du jour important. Présence indispensable.

Le Secrétaire : PLANQUE Albert.

NOTA. — Les membres de la commission sont priés de se réunir chez le secrétaire, 96, rue des Sarrazins, le mardi 14 décembre, à 6 heures.

Ordre du jour : Situation financière.

A. PLANQUE.

MUTUALITÉ

MUTUELLE DES COUPEURS ET RECEPTIONNEURS. — Mardi 14 décembre, de 17 à 20 heures, assemblée de commission et perception des cotisations.

Confiserie du Cocorico
37, Rue Neuve, LILLE
Marque Déposée
BONBONS FINS - PAINS D'ÉPICES
Grand Assortiment pour Revendeurs

UNIONS & SYNDICATS DE CONSOMMATION

ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LILLE ET ENVIRONS.

Assemblée générale dimanche 12 décembre, à dix heures du matin, salle du Cinéma de l'Union de Lille, 117, rue d'Arras (Cité C).

Ordre du jour : Compte rendu moral et financier. — Bilan des affaires passées en justice, etc.

La carte sera exigée à l'entrée.

Pour la Commission : LE SECRETAIRE.

A HELLEMMES

SYNDICAT DES LOCATAIRES. — L'assemblée générale aura lieu dimanche 12 décembre, au siège, 35, rue Sadi-Carnot, chez Tiber, à 5 heures précises.

Ordre du jour : « 1. Lecture du procès-verbal ; 2. situation financière ; 3. mesures à prendre pour la cotisation de l'année 1921 (décision du Congrès de Valenciennes) ; 4. compte-rendu du délégué au Comité fédéral ; 5. prorogation : poursuites contre propriétaire. »

Nota. — Vu l'importance de la réunion, nous comptons sur la présence de tous les syndiqués.

Le présent avis tiendra lieu de convocation.

Le Secrétaire : LEGRAND.

Tribune Politique

PARTI SOCIALISTE

Section d'Emmerin. — Dimanche 12 décembre, à 5 heures très précises du soir, assemblée générale de la section du Parti.

Ordre du jour : « Cotisations ; cartes à jour ; examen sur la IIIe Internationale : question très importante ».

Présence indispensable.

Pour la Commission,

Le Secrétaire : G. DELFORGE.

SECTION DE RONCHIN. — Assemblée générale dimanche 12 décembre 1920, à 5 heures très précises au siège.

Ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal. — 2. Situation financière. — 3. Compte rendu du Comité cantonal. — 4. Rapport de l'« Humanité ». — 5. Congrès fédéral. — 6. Désignation des délégués. — 7. Questions diverses très importantes.

Le Secrétaire : H. FOURDIGNIEZ.

SECTION DE LESQUIN. — Les membres de la section sont avisés qu'une assemblée générale aura lieu dimanche 12 décembre, à 6 heures du soir, au siège.

Le Secrétaire : H. SURY.

INSTITUT DU DOCTEUR BERTRAY
UROLOGIE
Les maladies des voies urinaires sont devenues très fréquentes au cours de ces dernières années. Le mal est parfois bénin, il dure très peu de temps et disparaît sans laisser de traces appréciables. C'est là l'immense danger de ces maladies, car neuf fois sur dix, elles subsistent à l'état latent pendant un très grand nombre d'années amenant les plus graves complications dans l'organisme. De plus, ces affections, même atténuées et presque invisibles, conservent leur caractère éminemment contagieux.
Tout homme qui a été atteint d'une affection des voies urinaires, si légèrement qu'il l'ait été, si bien guéri qu'il paraisse, si lointaine qu'en soit l'origine doit vérifier soigneusement l'intégrité de ses fonctions urinaires.
Cette sage recommandation s'adresse principalement à ceux qui désireraient contracter mariage. Ils éviteront ainsi bien des ratlheurs.
La présence de filaments dans l'urine recueillie directement dans un verre constitue une preuve formelle de la persistance de la maladie.
Pour plus amples explications, demandez le Traité explicatif du Docteur Bertray, envoyé gratuitement, sous enveloppe fermée, contre un timbre de 25 centimes, prix de l'affranchissement. Cet ouvrage indispensable met les malades à même de se soigner chez eux, à l'insu de tous, et sans interrompre leurs occupations habituelles.
Dans le but de vulgariser sa méthode, le Docteur Bertray répond gratuitement à toute lettre affranchie, en indiquant le traitement approprié que le malade a toute faculté de se faire expédier discrètement.
Prière d'adresser la correspondance à M. le Docteur Bertray, Directeur de l'Institut de Médecine de Paris, 10, rue Frochot, Paris. Le